



Accrochage sur un mur avec voiture du travail.

Par **nassnass**, le **21/08/2015** à **12:21**

Bonjour a toutes et à tous, j'ai malheureusement effectuer une mauvaise manoeuvre avec le véhicule qui m'est fourni par le travail (contrat saisonnier vendeur-livreur en boulangerie), et donc la porte arrière droite est enfoncé est rayer. La voiture du travail est assuré au tiers, moi je suis assurer également au tier avec mon véhicule personnel. L'assurance du travail prendra t-elle les frais de réparation a son compte? ou bien je devrai payer moi meme de ma poche? je vous remercie de votre attention et pour les réponses que vous allez me donner, bonne journée a tous

Par **Lag0**, le **21/08/2015** à **14:00**

Bonjour,
Si assurance au tiers, elle ne paiera pas les dégâts. Mais ce n'est pas non plus à vous, salarié, de payer. C'est l'employeur qui paiera, s'il souhaite faire réparer.
Attention s'il venait à vous demander de payer...

Par **nassnass**, le **22/08/2015** à **11:08**

Bonjour et merci de votre réponse , peut-on faire passer ça comme un accident de travail étant donné que ça s'est passer en livraison donc pendant le travail ? Merci

Par **moisse**, le **22/08/2015** à **16:01**

Bonjour,

[citation]peut-on faire passer ça comme un accident de travail [/citation]

La sécurité sociale ne prend pas en charge la carrosserie de la voiture, mais le cas échéant la vôtre si vous êtes blessé.